

1 Généralités

Metrohm AG met à disposition de l'acquisiteur d'un appareil d'analyse Metrohm différents logiciels d'application pour PC (désignés ci-après logiciel) pour l'analyse des ions. Le logiciel sert à la commande d'appareils et de systèmes d'analyse, à l'évaluation des données, à la mémorisation des données ainsi qu'à leur traitement.



Remarque

L'utilisation de ce logiciel est soumise au présent contrat de concession de licence entre vous-même et Metrohm AG. Vous avez déjà reçu ce contrat de concession de licence avec notre offre et vous en avez pris connaissance. Vous avez déjà accepté ce contrat de concession de licence par le biais de votre commande à Metrohm AG ou à l'une de ses agences de vente, respectivement par la confirmation de votre commande par Metrohm ou l'une de ses agences de vente. Au plus tard en utilisant le logiciel, vous indiquez que vous connaissez le contrat de concession de licence et vous déclarez d'accord avec ses dispositions.

2 Contrat de concession de licence

1. Metrohm vous octroie le droit non transmissible et non exclusif d'utiliser le logiciel en connexion avec les appareils d'analyse Metrohm.
2. Les droits d'auteur sur le logiciel demeurent la propriété de Metrohm ou d'un bailleur de licence de Metrohm. Vous n'êtes pas autorisé à modifier ou à enlever les indications et mentions relatives à la confidentialité, aux droits de propriété ou aux droits d'auteur. Vous n'êtes pas non plus autorisé à vendre le logiciel, ni à le louer ou à le transmettre de toute autre manière à des tiers, à moins que ce soit pour une utilisation avec des appareils d'analyse du groupe Metrohm et que le tiers ait accepté expressément les dispositions du présent contrat de concession de licence. Il n'est pas permis de modifier ou de copier le logiciel que ce soit de façon intégrale ou partielle. Seul est autorisé l'établissement d'une copie de sauvegarde (backup).

3. La taxe d'exploitation de licence pour l'utilisation décrite est comprise dans le prix d'achat de l'appareil d'analyse. Dans le cas où le logiciel est délivré séparément, la taxe d'exploitation de licence est facturée avec le logiciel. Si, pour une raison quelconque, vous ne deviez pas payer intégralement le prix d'achat ou la taxe d'exploitation de licence à la date d'échéance, le droit d'utilisation du logiciel s'éteint et Metrohm peut exiger que le logiciel soit restitué ou effacé sur votre système.
4. Metrohm garantit qu'à condition d'être exploité correctement, le logiciel se prête à une utilisation avec des appareils d'analyse du groupe Metrohm et qu'il est mémorisé correctement sur le support de données. Si cela ne devait pas être le cas, vous pouvez exiger que Metrohm et/ou son agence de vente mette à votre disposition un nouveau logiciel dans un état irréprochable contre restitution du logiciel faisant l'objet de la réclamation. Cette garantie s'adresse exclusivement au premier exploitant du logiciel.
Toute autre garantie ou responsabilité par Metrohm et son agence de vente est exclue. Metrohm et son agence de vente décline notamment toute responsabilité quant aux dommages causés à un tiers ou consécutifs, aux pertes de données, au manque à gagner, aux interruptions d'exploitation, etc.
5. Le présent contrat est valide jusqu'à ce qu'il y soit mis fin. Vous pouvez mettre fin à ce contrat en détruisant le logiciel ainsi que toute copie de ce dernier. Le contrat prend également fin si vous transgressez l'une de ses dispositions. Dans ce cas également, vous devrez détruire le logiciel ainsi que toute copie de ce dernier, Metrohm ayant en outre le droit de l'exiger expressément.
6. Les modifications ou compléments du présent contrat doivent s'effectuer sous la forme écrite. Ceci est valable également pour toute modification de cette disposition. Si certaines parties du contrat devaient être ou devenir caduques ou sans effet juridique, les autres dispositions du contrat demeureront valides. Le contrat devra alors être interprété et appliqué de manière à ce que l'on se rapproche le plus possible du but poursuivi par la partie invalide.
7. For judiciaire: les litiges pouvant découler du présent contrat seront tranchés par les tribunaux du siège de Metrohm AG. Metrohm peut également avoir recours au for judiciaire du siège du défendeur.